



RACINES

L'Économie Sociale et Solidaire en Belgique et en Région
Hauts-de-France
Cartographie, panoramas, annuaire

Note méthodologique

La plateforme numérique **Racines** est un **outil d'intelligence territorial**. Elle permet via un outil cartographique et des panoramas territoriaux de connaître le poids de l'ESS ainsi que ses spécificités dans les territoires de la Belgique et de la Région Hauts-de-France. Elle contribue également à l'identification des entreprises de l'économie sociale et solidaire via un annuaire des entreprises.

Qu'est-ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?

L'économie sociale et solidaire¹ (ESS) est une manière d'entreprendre *autrement* ; de développer des activités économiques productrices de biens et services tout en veillant au respect de certains principes et critères éthiques. Les entreprises d'économie sociale et solidaire, actives dans de nombreux secteurs d'activité, contribuent ainsi au développement économique des territoires et au bien-être de leurs populations.

Comment reconnaître les entreprises d'ESS ?

| France | Belgique |
|---|---|
| <p>En application de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire en France, sont reconnues comme appartenant à l'ESS,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations, - les coopératives, - les fondations, - les mutuelles, - les sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprise d'ESS <p>Les sociétés commerciales, pour appartenir à l'ESS, doivent remplir les conditions suivantes ² :</p> <p>« 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;</p> <p>2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;</p> <p>3° Une gestion conforme aux principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ; b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. » | <p>Au sens entendu par Concertes, l'ESS regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations, - les coopératives agréées pour le CNC³ ou les sociétés coopératives suivant le nouveau CSA, - les fondations, - les mutuelles, - les sociétés à finalité sociale⁴ <p>Dont l'éthique se traduit par les principes suivants :</p> <p>« - finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - autonomie de gestion ; - gestion démocratique et participative ; - primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. » <p>Cette définition est, à quelques nuances près, la définition de l'économie sociale du Décret du Gouvernement wallon du 20 novembre 2008. La définition de l'entreprise sociale, basée sur l'idéal type du réseau EMES⁵, que l'on retrouve dans l'Ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales s'inscrit aussi pleinement dans cette définition.</p> |

Le périmètre d'observation de l'Economie Sociale et Solidaire

En France :

¹ Le terme générique « économie sociale et solidaire » est utilisée sur la plateforme Racines pour faire référence en France, à l'économie sociale et solidaire et en Belgique, à l'économie sociale.

²

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=84D59219CEDB6C9361D28C544CF95DFE.tplgfr22s_3?idArticle=LEGIARTI000029314926&cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id&dateTexte=

³ En Belgique, toutes les entreprises ayant le statut de coopérative ne sont pas comptabilisées dans le périmètre de l'ESS, uniquement celles qui sont agréées pour le Conseil Nationale de la Coopération (CNC) car le statut coopératif du code belge des sociétés ne garantit pas le respect des principes de l'ESS, au contraire du dispositif d'agrément pour le CNC dont les critères d'obtention s'inscrivent dans la liguée des principes de l'Alliance Coopérative Internationale.

⁴ Dans le cadre du nouveau code belge des sociétés mis en place en 2019, la qualification « à finalité sociale » disparaît et est remplacée par l'agrément 'entreprise sociale' pouvant être obtenue par les sociétés coopératives remplissant certaines conditions.

⁵ Voir <https://emes.net/publications/working-papers/lapproche-emes-de-lentreprise-sociale-dans-une-perspective-comparative/>

L'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire des Hauts-de-France s'appuie sur le périmètre de l'ESS normalisé conjointement, en 2008, par l'INSEE, le CNCRESS et la DIIESES. Depuis la Loi ESS du 31 juillet 2014, ce périmètre a évolué pour intégrer les sociétés commerciales de l'ESS. Néanmoins, les données sur les sociétés commerciales de l'ESS sont encore peu fiabilisées pour être intégrées dans l'observation. Cet arbitrage est commun aux observatoires l'ESS en France et dans les régions. En effet, l'ORESS HdF fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions. A ce titre, la méthodologie est homogène, scientifique et cohérente entre les territoires.

En Belgique :

L'Observatoire de l'économie sociale, porté par Concertes, a été développé dans le cadre du projet Interref IV D.E.S.I.R (Développement de l'Economie Sociale Inter-Régional) du Fonds européen de Développement Régional, mené avec la CRESS Hauts-De-France.

Des principes à un périmètre d'observation...

Le périmètre statistique de l'économie sociale utilisé par l'Observatoire dans ses publications regroupe l'ensemble des employeurs, dont le siège social est établi en Belgique, qui ont adopté la forme d'association (asbl, aisbl et association de fait), de société coopérative agréée pour le Conseil National de la Coopération (CNC), de société à finalité sociale (SFS), de fondation ou de mutuelle. Ces différentes formes juridiques intègrent en effet des dispositions statutaires qui traduisent les principes de l'économie sociale. ***Il s'agit du périmètre statistique prôné par le monde académique, mais aussi du périmètre statistique utilisé au niveau européen, ce qui permet des analyses croisées avec les réalités observées dans d'autres pays.***

Les sources de données

En France :

Source CLAP : Le partenariat développé entre l'INSEE et le réseau des observatoires de l'ESS permet l'accès à la source INSEE CLAP (Connaissance Locale de l'appareil productif). Elle permet de déterminer les volumes nationaux et régionaux de l'ESS. Elle résulte de la mise en cohérence des sources DADS, URSSAF, MSA et de la fonction publique d'état.

Source Flores : Le partenariat développé entre l'INSEE et le réseau des observatoires de l'ESS permet l'accès à la source INSEE Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). Elle permet de déterminer les volumes nationaux et régionaux de l'ESS.

Années d'observation : Les données Insee CLAP sont livrées systématiquement avec une antériorité de 2 ans. L'antériorité est supérieure actuellement car il y a un remplacement progressif de la source DADS par la source DSN qui impacte la disponibilité des données. Le remplacement progressif de la source CLAP par la source Flores permettra à moyen terme d'aller vers une antériorité des données d'une année.

En Belgique :

En Belgique, les données l'économie sociale sont produites par l'Observatoire de l'ES. Elles résultent d'une compilation des données issues de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et de l'Office Nationale de la Sécurité Sociale (ONSS).

Indicateurs relatifs à l'ESS

Plusieurs indicateurs ont été considérés pour mesurer le poids de l'ESS dans les territoires en Belgique et en Région Hauts-de-France :

Indicateurs généraux relatifs à l'ESS :

- Nombre d'employeurs au 31/12 de l'année sélectionnée : soit le nombre d'établissements⁶ en Hauts-de-France et d'entreprises⁷ en Belgique qui emploient au moins un travailleur salarié l'année de référence.

- Nombre de postes de travail au 31/12 de l'année sélectionnée : soit le total de travailleurs salariés de l'année de référence. Les données incluent uniquement les postes qui atteignent certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail. Si un même salarié travaille dans 2 établissements distincts, il est comptabilisé 2 fois, soit 2 postes.

- Nombre d'équivalents temps plein 31/12 de l'année sélectionnée : Il s'agit de la conversion de l'ensemble des durées de travail de l'ensemble des postes sur l'année en équivalents temps pleins pour l'année de référence.

- Masses salariales annuelles de l'année sélectionnée : soit le total annuel des salaires et traitements versés aux travailleurs salariés des entreprises d'ESS.

➔ Ces indicateurs sont ventilés suivant les secteurs d'activités, les familles de l'ESS (associations, fondations, mutuelles, coopératives, sociétés commerciales) et la taille des entreprises.

- Nombre de postes de travail au 31/12 de l'année sélectionnée : soit le total de travailleurs salariés occupés auprès des employeurs de l'ESS. Les postes de travail sont ventilés suivant le genre, la tranche d'âge et la catégorie socioprofessionnelle.

- No data : cette mention signifie que la donnée n'est pas accessible en raison de l'application du secret statistique

⁶ Dans les données françaises, l'unité de mesure est l'établissement qui est défini par l'INSEE comme « une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale ».

⁷ Dans les données belges, l'unité de mesure est l'entreprise et non l'établissement.

Indicateurs socio-économiques

Des indicateurs socio-économiques généraux ont en outre été intégrés afin de replacer l'économie sociale et solidaire dans son environnement :

- Taux de chômage : soit le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).
- Taux d'activité : soit le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Revenu déclaré médian par unité de consommation en Euro : Il tient compte de la taille et de la composition des ménages. Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

Comparaisons sectorielles françaises vs belges :

La répartition sectorielle des entreprises et emplois d'ESS a été établie suivant la NAF rév.2, 2008 pour le versant français et NACE- BEL 2008 pour le versant belge, toutes deux découlent de la nomenclature d'activités européenne NACE.

Dans l'outil cartographique, 3 entrées sont possibles : « Belgique », « France », « Belgique et France ». Les données sont, dans les 2 premières entrées « Belgique » et « France » ventilées suivant les nomenclatures propres à chaque versant. Dans l'entrée commune transfrontalière « Belgique et France », les données belges ont été retravaillées en partant de la catégorisation sectorielle française, permettant ainsi la comparaison transfrontalière.

Annuaire des entreprises de l'ESS :

En Belgique :

La liste des entreprises d'ESS de Racines est extraite du site : annuaire.economiesociale.be. Y sont à ce jour reprises, les entreprises disposant d'un ou plusieurs agréments de l'ES (les fondations reconnues d'utilité publique (FUP), les coopératives agréées pour le CNC, les agences- conseil (AC), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail adapté (ETA), les centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) (anciennement EFT/OISP), les initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE), les initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS), les asbl reconnues par la Cocof (AFT, OISP, missions locales), les candidats au prix de l'économie sociale, les projets soutenus par la SOWECSOM), les membres des fédérations de ConcertES (<https://concertes.be/membres/>), et les entreprises qui se sont ajoutées au fur et à mesure de façon volontaire.

En France :

La liste des entreprises d'ESS de Racines est issue de la base de Sirene. Elle est le fournisseur des données d'identité des entreprises et des établissements.

Fiche d'identité des entreprises de l'ESS :

Dans le cadre du projet VISES⁸, un formulaire a été développé afin de permettre aux entreprises désireuses de valoriser leur « ADN ESS » et leur impact social :

- leur finalité sociale, en lien avec les objectifs de Développement Durable de l'ONU
- La composition de leur Assemblée Générale / Membership
- leur gestion démocratique
- L'affectation non capitaliste de leurs surplus
- La mobilisation de leurs ressources privées (non marchandes)
- La mobilisation de leurs ressources publiques

⁸ Le projet européen VISES a réuni 21 partenaires français, wallons et néerlandophones souhaitant s'emparer sur la question de l'évaluation de l'impact social. En mobilisant une vingtaine de fédérations/réseaux, des acteurs académiques, 68 entreprises testeuses et plusieurs collectivités associées, VISES est un projet d'ampleur légitime pour les acteurs de l'ESS, la recherche, les financeurs, les entreprises et les pouvoirs publics. Sa particularité réside dans le développement d'une démarche co-construite d'évaluation de l'impact social, qui prenne en compte les spécificités de l'ESS (ses manières de faire). La démarche développée part du terrain et des entreprises. Elle met en œuvre une réappropriation des enjeux de l'évaluation et de la valorisation de l'impact social par les entreprises et avec leurs parties prenantes. Elle est testée, adaptée, expérimentée en entreprise pour répondre à leurs attentes et pour entrer en dialogue avec le destinataire de cette valorisation (clients, fournisseurs, financeurs, travailleurs ...).

Cette recherche action a permis de nourrir la plateforme numérique Racines en définissant un formulaire permettant aux entreprises de l'ESS de valoriser leur identité ESS et leur impact social.